

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-009

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **NOUVELLE DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA COMPETENCE ACTION SOCIALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération n°61.2015 du 20 juillet 2015 qui reconnaît d'intérêt communautaire, pour la compétence action sociale, les actions suivantes :

- l'observatoire local de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse à l'échelle du territoire communautaire,
- la coordination territoriale petite enfance, enfance, jeunesse : animation de projets et animation de partenariats,
- les actions d'aide à la parentalité dans le cadre du RPEAM, du CLAS et à destination des familles avec adolescents,
- la gestion du service (fonctionnement et investissement) Relais Petite Enfance et Assistantes Maternelles (RPEAM),
- la gestion d'un service (fonctionnement et investissement) d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en période extrascolaire et en période périscolaire uniquement les mercredis après les temps scolaires ou les Nouvelles Activités Périscolaires,
- l'animation et la gestion (fonctionnement et investissement) d'un centre de ressources autour de la jeunesse,
- la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- le soutien technique et administratif aux projets portés par des jeunes du territoire,
- les animations à destination des 10-25 ans et l'accompagnement des jeunes dans le cadre d'accords ou de conventions avec les partenaires institutionnels jeunesse ou les partenaires du territoire,

Considérant que la commune de Saulieu gère un multi-accueil de 15 places dont le coût de fonctionnement restant à charge de la collectivité est estimé à 80 000 € par an,

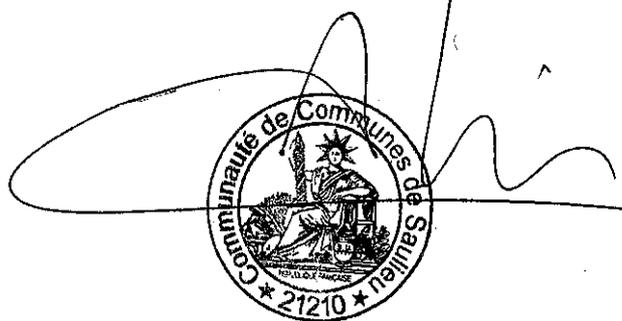
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / RECONNAIT également d'intérêt communautaire pour la compétence action sociale, à compter du 1^{er} avril 2016, le soutien financier au recrutement de médecins généralistes salariés par le Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or officiant sur le territoire communautaire, compte tenu des problèmes sociaux engendrés par la baisse du nombre de médecins généralistes en activité sur le territoire, dans la limite d'un montant annuel déterminé par convention,

Article 2 / RECONNAIT également d'intérêt communautaire pour la compétence action sociale, à compter du 1^{er} juillet 2016, la gestion (fonctionnement et investissement) des établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIÈR



Déposé le :

12 AVR. 2016

**A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD**

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-010

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **MODIFICATION DU NOM DU BUDGET ANNEXE RPEAM EN BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération n°2016-010 du 24 mars 2016 qui reconnaît d'intérêt communautaire, pour la compétence action sociale, notamment la gestion du service (fonctionnement et investissement) Relais Petite Enfance et Assistantes Maternelles (RPEAM) ainsi que la gestion (fonctionnement et investissement) des établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans à compter du 1^{er} juillet 2016,

Considérant qu'il est prévu que la comptabilité de ces deux structures soit retracée dans un même budget annexe,

Considérant que la comptabilité analytique interne à la Communauté de communes permettra, grâce à l'attribution de fonctions, d'individualiser dépenses et recettes des deux structures au sein du budget annexe,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

MODIFIE le nom du budget annexe RPEAM en budget annexe Petite enfance.



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le 11 AVR 2016

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-011

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DES BUDGETS**

Après s'être fait présenter, pour le budget principal, le budget annexé Office de tourisme et chacun des budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / APPROUVE les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier dont les pages Résultats budgétaires de l'exercice et Résultat d'exécution sont annexées à la présente délibération,

Article 2 / DECLARE que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

30200 - CC SAULIEU



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

<i>RECETTES</i>	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
Prévisions budgétaires totales (a)	562 721,22	1 753 915,97	2 316 637,19
Titres de recettes émis (b)	177 059,57	1 378 727,52	1 555 787,09
Réductions de titres (c)	0,00	66 458,92	66 458,92
Recettes nettes (d = b - c)	177 059,57	1 312 268,60	1 489 328,17
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	562 721,22	1 753 915,97	2 316 637,19
Mandats émis (f)	137 817,36	1 283 031,97	1 420 849,33
Annulations de mandats (g)	0,00	43 409,75	43 409,75
Dépenses nettes (h = f - g)	137 817,36	1 239 622,22	1 377 439,58
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d - h) Excédent	39 242,21	72 646,38	111 888,59
(h - d) Déficit			



Déposé le :

12 AVR. 2016

30200 - CC SAULIEU



Etat II-2

Exercice 2015

LA SOUS-PREFECTURE
**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON
PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-32 471,13	0,00	39 242,21	0,00	6 771,08
Fonctionnement	501 744,53	36 997,56	72 646,38	0,00	537 393,35
TOTAL I	469 273,40	36 997,56	111 888,59	0,00	544 164,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
ENFANCE JEUNESSE CC SAULIEU					
Investissement	4 551,20	0,00	14 251,09	0,00	18 802,29
Fonctionnement	19 209,97	0,00	440,05	0,00	19 650,02
Sous-Total	23 761,17	0,00	14 691,14	0,00	38 452,31
RELAJ ENF ASS MAT CC SAULIEU					
Investissement	613,86	0,00	306,93	0,00	920,79
Fonctionnement	5 141,51	0,00	-7 040,61	0,00	-1 899,10
Sous-Total	5 755,37	0,00	-6 733,68	0,00	-978,31
MOBILITE CC SAULIEU					
Investissement	2 482,39	0,00	773,17	0,00	3 255,56

021037
TRES. SAULIEUEtat II-2
Exercice 2015

Déposé le :

12 AVR. 2016

30200 - CC SAULIEU

 La Trésorerie Publique au Service du Saouze Local

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS
 A LA SOUS-DEPARTIEMENT DE MONTBARD

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Fonctionnement	6 300,16	0,00	-775,57	0,00	5 524,59
Sous-Total	8 782,55	0,00	-2,40	0,00	8 780,15
ANIM TECHNOL INFO CC SAULIEU					
Investissement	7 127,81	0,00	3 706,82	0,00	10 834,63
Fonctionnement	4 879,14	0,00	-2 136,49	0,00	2 742,65
Sous-Total	12 006,95	0,00	1 570,33	0,00	13 577,28
PLATE-FORME ROCHE (IA) CC SAUL					
Investissement	46 403,05	0,00	7 059,06	0,00	53 462,11
Fonctionnement	12 588,18	0,00	18 422,17	0,00	31 010,35
Sous-Total	58 991,23	0,00	25 481,23	0,00	84 472,46
TOTAL II	109 297,27	0,00	35 006,62	0,00	144 303,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					



Déposé le :

12 AVR. 2015

A LA SOUS-PREFECTURE

D. MONTBARD

35100 - ENFANCE JEUNESSE CC SAULIEU



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 142,24	219 869,49	241 011,73
Titres de recettes émis (b)	16 847,61	228 009,92	244 857,53
Réductions de titres (c)	0,00	18 735,41	18 735,41
Recettes nettes (d = b - c)	16 847,61	209 274,51	226 122,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 142,24	219 869,49	241 011,73
Mandats émis (f)	2 596,52	213 368,67	215 965,19
Annulations de mandats (g)	0,00	4 534,21	4 534,21
Dépenses nettes (h = f - g)	2 596,52	208 834,46	211 430,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 251,09	440,05	14 691,14
(h - d) Déficit			



Déposé le :

12 AVR. 2016

35100 - ENFANCE JEUNESSE CC SAULIEU

La Trésor Public au Service du Saône-Loup

Etat II-2
Exercice 2015

LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBAIK
RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ENFANCE JEUNESSE CC SAULIEU					
Investissement	4 551,20	0,00	14 251,09	0,00	18 802,29
Fonctionnement	19 209,97	0,00	440,05	0,00	19 650,02
Sous-Total	23 761,17	0,00	14 691,14	0,00	38 452,31
TOTAL II	23 761,17	0,00	14 691,14	0,00	38 452,31
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	23 761,17	0,00	14 691,14	0,00	38 452,31



Déposé le :

12 AVR. 2015

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

35800 – MOBILITE CC SAUVIEU



Le Trésor Public ou Service du Secour Local

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 003, 87	15 434, 77	22 438, 64
Titres de recettes émis (b)	4 521, 48	8 419, 53	12 941, 01
Réductions de titres (c)	0, 00	0, 00	0, 00
Recettes nettes (d = b - c)	4 521, 48	8 419, 53	12 941, 01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 003, 87	15 434, 77	22 438, 64
Mandats émis (f)	3 748, 31	9 930, 03	13 678, 34
Annulations de mandats (g)	0, 00	734, 93	734, 93
Dépenses nettes (h = f - g)	3 748, 31	9 195, 10	12 943, 41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	773, 17		
(h - d) Déficit		775, 57	2, 40



Déposé le :

12 AVR. 2015

35800 - MOBILITE CC SAULIEU



Etat II-2

Exercice 2015

ALA SOUS-RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
MOBILITE CC SAULIEU					
Investissement	2 482,39	0,00	773,17	0,00	3 255,56
Fonctionnement	6 300,16	0,00	-775,57	0,00	5 524,59
Sous-Total	8 782,55	0,00	-2,40	0,00	8 780,15
TOTAL II	8 782,55	0,00	-2,40	0,00	8 780,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 782,55	0,00	-2,40	0,00	8 780,15



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

35900 - OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

II-1

Exercice 2015

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 000,00	50 000,00	53 000,00
Titres de recettes émis (b)	205,00	88 129,70	88 334,70
Réductions de titres (c)	0,00	4,50	4,50
Recettes nettes (d = b - c)	205,00	88 125,20	88 330,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 000,00	50 000,00	53 000,00
Mandats émis (f)	1 250,16	30 691,00	31 941,16
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 250,16	30 691,00	31 941,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		57 434,20	56 389,04
(h - d) Déficit	1 045,16		



Déposé le :

12 AVR. 2016

35900 - OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU



Etat II-2

Exercice 2015

RESUME DES BUDGETS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES
DE MONTBARD

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: L'EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	-1 045,16	0,00	-1 045,16
Fonctionnement	0,00	0,00	57 434,20	0,00	57 434,20
TOTAL I	0,00	0,00	56 389,04	0,00	56 389,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	56 389,04	0,00	56 389,04

Déposé le :

12 AVR. 2015

35600 - PLATE-FORMEROCHE (LA) CC SAUL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

A LA SOUS-PREFECTURE

DE MONTBARD

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	212 572,22	220 155,34	432 727,56
Titres de recettes émis (b)	141 169,17	185 267,50	326 436,67
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	141 169,17	185 267,50	326 436,67
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	212 572,22	220 155,34	432 727,56
Mandats émis (f)	134 110,11	167 921,20	302 031,31
Annulations de mandats (g)	0,00	1 075,87	1 075,87
Dépenses nettes (h = f - g)	134 110,11	166 845,33	300 955,44
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 059,06	18 422,17	25 481,23
(h - d) Déficit			

35600 - PLATE-FORMEROCHE (LA) CC SAUL

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

Déposé le :

12 AVR. 2016
A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PLATE-FORME ROCHE (LA) CC SAUL					
Investissement	46 403,05	0,00	7 059,06	0,00	53 462,11
Fonctionnement	12 588,18	0,00	18 422,17	0,00	31 010,35
Sous-Total	58 991,23	0,00	25 481,23	0,00	84 472,46
TOTAL II	58 991,23	0,00	25 481,23	0,00	84 472,46
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	58 991,23	0,00	25 481,23	0,00	84 472,46



Déposé le :

12 AVR. 2015



35400 – RELAI ENF ASS MAT CC SAULIEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

A LA SOUS-PREFECTURE

DE MONTBARD	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	920,79	41 263,08	42 183,87
Titres de recettes émis (b)	306,93	34 758,91	35 065,84
Réductions de titres (c)	0,00	11 169,29	11 169,29
Recettes nettes (d = b - c)	306,93	23 589,62	23 896,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	920,79	41 263,08	42 183,87
Mandats émis (f)	0,00	30 738,72	30 738,72
Annulations de mandats (g)	0,00	108,49	108,49
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	30 630,23	30 630,23
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	306,93		
(h - d) Déficit		7 040,61	6 733,68

35400 - RELAI ENF ASS MAT CC SAULIEU

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON
PERSONNALISÉS**

Déposé le :

12 AVR. 2015
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE MONTBARD

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
RELAJ ENF ASS MAT CC SAULIEU					
Investissement	613,86	0,00	306,93	0,00	920,79
Fonctionnement	5 141,51	0,00	-7 040,61	0,00	-1 899,10
Sous-Total	5 755,37	0,00	-6 733,68	0,00	-978,31
TOTAL II	5 755,37	0,00	-6 733,68	0,00	-978,31
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 755,37	0,00	-6 733,68	0,00	-978,31



Déposé le :

12 AVR. 2016

35500 - ANIM TECHNOL INFO CC SAULIEU

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 664,33	27 669,14	43 333,47
Titres de recettes émis (b)	6 524,52	22 906,62	29 431,14
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	6 524,52	22 906,62	29 431,14
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 664,33	27 669,14	43 333,47
Mandats émis (f)	2 817,70	26 339,80	29 157,50
Annulations de mandats (g)	0,00	1 296,69	1 296,69
Dépenses nettes (h = f - g)	2 817,70	25 043,11	27 860,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 706,82		1 570,33
(h - d) Déficit		2 136,49	

35500 - ANIM TECHNOPOL INFO CC SAULIEU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

Déposé le :



12 AVR. 2015
 A LA SOUS-PREFECTURE
 DE MONTBARD

**RÉSULTAT À LA
 CLOTURE DE
 L'EXERCICE
 PRÉCÉDENT :
 2014**

**PART AFFECTÉE À
 L'INVESTISSEMENT :
 L'EXERCICE 2015**

**RÉSULTAT DE
 L'EXERCICE 2015**

**TRANSFERT OU
 INTEGRATION DE
 RESULTATS PAR
 OPERATION D'ORDRE
 NON BUDGETAIRE**

**RESULTAT DE
 CLOTURE DE
 L'EXERCICE
 2015**

I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ANIM TECHNOPOL INFO CC SAULIEU					
Investissement	7 127,81	0,00	3 706,82	0,00	10 834,63
Fonctionnement	4 879,14	0,00	-2 136,49	0,00	2 742,65
Sous-Total	12 006,95	0,00	1 570,33	0,00	13 577,28
TOTAL II	12 006,95	0,00	1 570,33	0,00	13 577,28
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	12 006,95	0,00	1 570,33	0,00	13 577,28

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-012

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DES BUDGETS**

Après s'être fait présenté, pour le budget principal, le budget annexé Office de tourisme et chacun des budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,

Considérant que Madame Anne-Catherine Loisier, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la Communauté de communes de Saulieu poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Considérant qu'il est procédé au règlement définitif du budget 2015 et qu'il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

		Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture de l'exercice 2015
Budget principal	Fonctionnement	72 646,38	537 393,35
	Investissement	39 242,21	6 771,08
		111 888,59	544 164,43
Budget annexe Enfance jeunesse	Fonctionnement	440,05	19 650,02
	Investissement	14 251,09	18 802,29
		14 691,14	38 452,31
Budget annexe RPEAM	Fonctionnement	- 7 040,61	- 1 899,10
	Investissement	306,93	920,79
		- 6 733,68	- 978,31
Budget annexe Sati	Fonctionnement	- 2 136,49	2 742,65
	Investissement	3 706,82	10 834,63
		1 570,33	13 577,28
Budget annexe Plateforme	Fonctionnement	18 422,17	31 010,35
	Investissement	7 059,06	53 462,11
		25 481,23	84 472,46
Budget annexe Mobilité	Fonctionnement	- 775,57	5 524,59
	Investissement	773,17	3 255,56
		- 2,40	8 780,15
Budget annexe Office de tourisme	Fonctionnement	57 434,20	57 434,20
	Investissement	- 1 045,16	- 1 045,16
		56 389,04	56 389,04
TOTAUX		203 284,25	744 857,36

Considérant que Mme Anne-Catherine Loisier, ordonnateur, est invitée à quitter la salle au moment du vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / APPROUVE, pour le budget principal, le budget annexé Office de tourisme et chacun des budgets annexes, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

Article 2 / ADOPTE les comptes administratifs des budgets principal, annexé et annexes,

Article 3 / DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le :

12 AVR. 2016

**A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD**

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-013

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DES BUDGETS**

Vu la délibération n°2016-012 portant approbation des comptes administratifs 2015,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexé Office de tourisme est déficitaire,

Considérant que les soldes d'exécution des sections d'investissement des budgets principal et annexes sont excédentaires,

Considérant que, dans les cas où le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif est reporté automatiquement à cette section dans le budget suivant,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / DECIDE d'affecter, pour le budget annexé Office de tourisme, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 1 045,16 € au compte 1068 en investissement, avec le surplus inscrit au compte 002 en recettes de fonctionnement à hauteur de 56 389,04 €,

Article 2 / DECIDE pour l'ensemble des budgets d'affecter les résultats tel que détaillé en annexes.



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

21584
Code INSEE

COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU
BUDGET PRINCIPAL

2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 646,38
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	464 746,97
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	537 393.35
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	6 771.08
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	16 201.85
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	537 393.35
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	537 393.35
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par la La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/03/2016 et de la publication le 22/03/2016

A Saulieu, le



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584 Code INSEE	COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU PLATE FORME LA ROCHE EN BRENIL	2015
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 422,17
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 588,18
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	31 010.35
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	53 462.11
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	31 010.35
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	31 010.35
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/03/2016 et de la publication le 22/03/2016

A, le



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584
Code INSEE

COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU
SATI

2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 136,49
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 879,14
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 742,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 834,63
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	31,52
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 742,65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 742,65
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/03/2016 et de la publication le 22/03/2016

A Saulieu, le



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584
Code INSEE

COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU
RPEAM

2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 040,61
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 141,51
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-1 899.10
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	920.79
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-1 899.10

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/03/2016 et de la publication le 22/03/2016

A Saulieu, le



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584
Code INSEE

COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU
ENFANCE

2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	440,05
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 209,97
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	19 650,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	18 802,29
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	19 650,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	19 650,02
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/03/2016 et de la publication le 22/03/2016

A Saulieu, le



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584
Code INSEE

COMMUNAUTE COMMUNES DE SAULIEU
MOBILITE

2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-775,57
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 300,16
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 524,59
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 255,56
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	5 524,59
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	5 524,59
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENTE, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/03/2016 et de la publication le 22/03/2016

A , le



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

21584
Code INSEE

OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU
OFFICE DE TOURISME CC SAULIEU

2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	57 434,20
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	57 434,20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 045,16
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	1 045,16
AFFECTATION = C. = G. + H.	57 434,20
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 045,16
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	56 389,04
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/03/2016 et de la publication le 22/03/2016

A Saulieu, le



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-014

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**

Vu les délibérations n°2016-012 et n°2016-013 portant approbation des comptes administratifs 2015 et affectation des résultats,

Vu la délibération n°2016-009 concernant un élargissement de la compétence action sociale à la gestion des établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans, à compter du 1^{er} juillet 2016, dont le coût restant à charge de la collectivité est estimé à 80 000 € par an,

Considérant les budgets primitifs présentés en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les budgets primitifs du budget principal, du budget annexé Office de tourisme et des budgets annexes arrêtés aux chiffres suivants :

	Investissement (dépenses et recettes)	Fonctionnement (dépenses et recettes)
Budget principal	390 948,35 €	1 179 240,75 €
Budget annexe Déchets ménagers	80 817,03 €	777 566,80 €
Budget annexe Petite enfance	2 060,00 €	118 755,50 €
Budget annexe Enfance	606 159,16 €	426 809,70 €
Budget annexe Jeunesse	1 052,27 €	77 715,06 €
Budget annexe Sati	19 270,00 €	27 532,65 €
Budget annexe Plateforme	257 509,02 €	74 573,95 €
Budget annexe Mobilité	8 567,31 €	13 272,90 €
Budget annexé Office de Tourisme	6 362,18 €	88 214,04 €



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-015

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES**

Vu la délibération n°2016-013 portant affectation des résultats,

Vu la délibération n°2016-014 portant sur les budgets primitifs 2016 fixant, en particulier, le produit nécessaire à l'équilibre du budget principal à 422 405 € et le produit fiscal attendu à 390 341 €,

Vu la délibération n°2016-009 concernant un élargissement de la compétence action sociale à la gestion des établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans, à compter du 1^{er} juillet 2016, dont le coût restant à charge de la collectivité est estimé à 80 000 € par an,

Considérant que les dépenses supplémentaires induites par cet élargissement de la compétence action sociale seront couvertes pour moitié par une hausse de la fiscalité,

Considérant que le taux de la fiscalité professionnelle de zone ne peut être supérieur à son niveau de 2015,

Considérant que la hausse de la fiscalité sera répartie entre les quatre taxes directes locales hors zone par application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1,077241,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux des différentes taxes comme suit :

taxe d'habitation	1,73 %
taxe sur le foncier bâti	2,03 %
taxe sur le foncier non bâti	3,36 %
cotisation foncière des entreprises (hors zone)	1,90 %
fiscalité professionnelle de zone	19,43 %
pour un produit fiscal total attendu de 390 373 €.	



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-016

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOJIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Vu la délibération n°2016-014 portant sur les budgets primitifs 2016 fixant, en particulier, le montant de la taxe nécessaire à l'équilibre du budget Déchets ménagers à 628 814 €,

Considérant que les emballages recyclables des communes de Molphey, La Motte-Ternant, Rouvray, Saint Andeux, Saint Didier, Saint Germain-de-Modéon, Sincey-lès-Rouvray et Villargoix (zone 2) sont collectés au porte-à-porte tandis que les habitants des communes de Champeau-en-Morvan, La Roche-en-Brenil, Saulieu et Thoisy-la-Berchère (zone 1) doivent déposer leurs emballages recyclables dans les colonnes des points d'apport volontaire,

Considérant le budget Déchets ménagers présenté en séance, notamment les dépenses réelles diminuées des recettes réelles pour chaque zone,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) par zone comme suit :

Zone 1 : 10,15 % (Champeau-en-Morvan, La Roche-en-Brenil, Saulieu, Thoisy-la-Berchère)

Zone 2 : 17,33 % (Molphey, La Motte-Ternant, Rouvray, Saint Andeux, Saint Didier, Saint Germain-de-Modéon, Sincey-lès-Rouvray, Villargoix).



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-017

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **VENTE D'UN BASSIN D'ORAGE A FRUYTIER BOURGOGNE**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu qui établit que la création et la gestion de zones d'activité d'intérêt communautaire est une compétence de la Communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°59.2015 du 20 juillet 2015 qui reconnaît d'intérêt communautaire les parcs d'activités industrielles du Morvan et de la Carrière à La Roche-en-Brenil,

Vu l'avis des Domaines n°2015.081VV du 23/03/2015 estimant le lot 1 à 2 100 € HT,

Considérant la complexité de la gestion des eaux pluviales sur la Z.A.E. communautaire Ecopôle bois à La Roche-en-Brenil,

Considérant l'opportunité de vendre le bassin d'orage situé au nord-ouest de ce site utilisé uniquement par l'entreprise Fruytier Bourgogne,

Considérant l'offre de Fruytier Bourgogne,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1/ DECIDE de vendre à la SAS Fruytier Bourgogne, zone industrielle du Morvan à La Roche-en-Brenil, les parcelles I 202 (2 279 m²) et I 427 (1 073 m²) situées dans la Z.A.E. communautaire Ecopôle bois à La Roche-en-Brenil,

Article 2 / FIXE le montant de cette vente à 2 100 € HT,

Article 3 / NOTE que la vente sera reçue par Me Michel Thavaud, notaire à Rouvray, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

Article 4 / AUTORISE la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le 11 AVR. 2016

- par transmission au contrôle de légalité :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-018

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **MISE AUX NORMES DES DECHETTERIES : PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR**

Vu l'arrêté du 01/07/13 modifiant les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous les rubriques n°s 2710-1 et 2710-2,

Considérant que des travaux sont nécessaires pour mettre aux normes les déchèteries de Saulieu et La Roche-en-Brenil,

Considérant l'étude de diagnostic réglementaire des déchèteries de Saulieu et La Roche-en-Brenil réalisée en 2015 par le bureau d'étude Tecta,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1/ ADOPTE le principe de l'opération de Mise aux normes des déchetteries pour un montant estimatif de 78 370 € HT,

Article 2 / SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour cette opération,

Article 3 / AUTORISE la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-019

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA COMMUNE DE SAULIEU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de Saulieu d'utiliser des locaux dont elle n'est pas propriétaire dans le cadre de ses missions de service public,

Considérant que les bâtiments communaux utilisés par la Communauté de communes partiellement ou ponctuellement ne font pas l'objet de procès-verbaux de transfert,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE la Présidente à signer la convention de mise à disposition des locaux de la commune de Saulieu à la Communauté de communes de Saulieu annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

CONVENTION

Convention de mise à disposition de locaux

ENTRE la Communauté de communes de Saulieu, représentée par sa Présidente, Madame Anne-Catherine Loisier, dûment habilitée par délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2016,

ET la commune de Saulieu représentée par son Premier adjoint au maire, Monsieur Jean-Philippe Meslin, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Préambule

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 a posé comme principe que le transfert de compétences entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. La mise à disposition, sans transfert de propriété, ne donne lieu à aucune indemnité, elle a lieu à titre gratuit. Une telle mise à disposition est constatée par un procès-verbal.

Néanmoins, certains locaux communaux sont utilisés ponctuellement (quelques heures par semaine ou quelques semaines par an) ou partiellement (une salle dans un bâtiment) par la Communauté de communes. Cette convention a pour but de régir ces mises à disposition particulières.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La commune, dans un souci d'économie des fonds publics et de mutualisation des espaces, décide de mettre gratuitement à disposition de la Communauté de communes les locaux ci-après désignés, qui lui appartiennent.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DES LOCAUX

La commune met à la disposition de la Communauté de communes :

Bâtiment	Adresse	Locaux mis à disposition	Précisions si mise à disposition ponctuelle
Centre social	5 rue du Tour des fossés à Saulieu	Salle informatique à l'extrémité sud-ouest du bâtiment	-
		Cour intérieure goudronnée et aile sud-est du bâtiment composé d'un hall, d'une mezzanine, d'une grande salle, de deux petites salles et de sanitaires	-
Ecole Gambetta	35 rue Vauban à Saulieu	Salles du 1er étage du bâtiment rue Gambetta, sanitaires, cour	En dehors des horaires scolaires
Ecole maternelle	33 rue du Tour des fossés à Saulieu	Bâtiment	Du début des vacances d'été à une date précédant minimum de 2 semaines la rentrée scolaire de septembre
		Cour	En dehors des horaires scolaires

La Communauté de communes pourra effectuer dans les lieux mis à disposition tous les travaux d'équipements et d'installations qu'elle estimera nécessaires. Toutefois, les travaux comportant changement de distribution, cloisonnements, démolitions, percements de murs, poutres, plafonds et

planchers, et/ou affectant l'aspect extérieur du bâtiment ou ses parties communes, devront faire l'objet d'une autorisation préalable de la commune. Tous les travaux faits par la Communauté de communes deviendront, lors de son départ des lieux, la propriété de la commune, sans indemnité de sa part.

La commune pourra utiliser ponctuellement ou régulièrement les espaces mis à disposition en dehors des horaires d'ouverture des services concernés. La commune devra au préalable en faire la demande par écrit et obtenir l'autorisation de la Communauté de communes (sauf pour une utilisation scolaire).

ARTICLE 3 – BIENS EN ATTENTE DE PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION

- Les locaux administratifs de la Communauté de communes (rez-de-chaussée et premier étage), place Charles de Gaulle à Saulieu,
 - l'office de tourisme, rue d'Argentine à Saulieu,
 - le bâtiment abritant la cantine du Centre de loisirs (rez-de-chaussée et premier étage), rue du Tour des fossés à Saulieu,
 - à compter du 1^{er} juillet 2016 : le multi-accueil les Oursons de Pompon, rue du Grand boutot à Saulieu,
- qui sont des bâtiments entièrement dédiés à l'exercice de compétences communautaires feront l'objet de procès-verbaux de mise à disposition en application de l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales. Dans l'attente de ces procès-verbaux, ils entrent dans le cadre de cette convention de mise à disposition.

ARTICLE 4 – CLAUSES FINANCIERES

Les locaux sont mis à disposition gratuitement par la commune mais certains frais de fonctionnement sont à la charge de la Communauté de communes.

Concernant les bâtiments scolaires, les fluides (eau, électricité, chauffage) sont pris en charge par la commune. La Communauté de communes assure l'entretien des locaux pour ses périodes d'utilisation.

Pour les autres locaux, l'ensemble des frais de fonctionnement sont à la charge de la Communauté de communes.

En particulier, pour les locaux au sein du Centre social, la Communauté de communes prend en charge :

- fioul : la consommation de l'année en cours,
- électricité : la consommation de l'année en cours au pro rata de la surface de la salle informatique sur la superficie totale du centre social (sans l'aile sud-est chauffée au fioul),
- eau : la consommation de l'année en cours au pro rata du nombre d'utilisateurs des services communautaires sur le nombre de personnes venant au centre social,
- téléphonie : 25 € par mois en cas d'utilisation du standard téléphonique du centre social,
- entretien : le nombre d'heures de ménage réalisées l'année en cours (montant de la rémunération et des charges sociales afférentes aux heures effectuées par l'agent concerné) dans la limite d'un coût global (avec l'eau, le chauffage et le téléphone) annuel de 5 500 €.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

Les locaux sont assurés par la commune en qualité de propriétaire et par la Communauté de communes en qualité de locataire.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de mise à disposition est consentie pour une durée de 4 ans. Elle prendra effet à compter de sa signature.

Chaque partie aura la faculté de dénoncer cette convention par lettre simple en observant un préavis égal à six mois.

Fait en deux exemplaires originaux. A Saulieu, le

La Présidente de la Communauté
de communes, A-C. Loisier

Le Premier adjoint au maire de Saulieu,
J-P. Meslin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-020

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **AVIS SUR LE PROJET DE REFECTION DE TOITURE DE L'ESPACE JEAN BERTIN PAR LA COMMUNE DE SAULIEU**

Considérant le projet de la commune de Saulieu de rénover la toiture de l'Espace Jean Bertin,

Considérant que l'avis du conseil communautaire est sollicité à ce sujet,

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour la sécurité des utilisateurs et que la couverture en élastomère doit être refaite entièrement car de nombreuses infiltrations d'eau fragilisent la structure du bâtiment,

Considérant que ces travaux seraient réalisés en trois tranches précédées d'un diagnostic et sont estimés à 338 665,09 € TTC,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rénovation de la toiture de l'Espace Jean Bertin par la commune de Saulieu.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2016-021

Séance du 24 mars 2016

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	21	28

Date de la convocation
18/03/2016

Secrétaire de séance
Madame Odile LHUILLIER

Le vingt-quatre mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à Saint Germain-de-Modéon, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SEGUIN, premier vice-président.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, J. JOSSE, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, V. LOISIER, P. MAILLET, O. MARECHAL, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : F. CAP (procuration à J. PERNOT), F. GUERRIER (proc. à V. LOISIER), C. LEPEE (proc. à J-M. SIVRY), N. LEROY, J-P. MESLIN (proc. à O. LHUILLIER), L. PARIS (proc. à O. MARECHAL), C. NAULT, J-L. PETIT, G. VOISSARD (proc. à A-C. LOISIER), D. DUPUIS (proc. à F. GATINET)

Objet : **AVIS SUR LE PROJET DE RENOVATION DE CUISINE DE LA SALLE DES FETES PAR LA COMMUNE DE SINCEY-LES-ROUVRAY**

Considérant le projet de la commune de Sincey-lès-Rouvray de rénover la cuisine de sa salle des fêtes,

Considérant que l'avis du conseil communautaire est sollicité à ce sujet,

Considérant que les travaux consistent à mettre aux normes sanitaires et de sécurité la cuisine de la salle des fêtes située dans l'immeuble de la mairie afin de pouvoir la louer et la faire fonctionner dans de bonnes conditions,

Considérant que ces travaux sont estimés à 24 025 € HT,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rénovation de cuisine de la salle des fêtes par la commune de Sincey-lès-Rouvray.

Pour extrait conforme,

La Présidente, A-C. LOISIER



Déposé le :

12 AVR. 2016

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **11 AVR. 2016**

- par transmission au contrôle de légalité le :